

COMITÉ INTERNATIONAL
DE SECOURS
pour les
MILITAIRES BLESSÉS



à Monsieur le Conseiller Fédéral Dubs
Président de la Confédération

à Genève

Monsieur le President

Je viens d'apprendre la proposition du Gouvernement russe relative aux balles explosives, et j'en m'empresse d'attirer à ce sujet votre attention sur la connexité intime qui existe entre cette idée et les principes de la Convention de Genève. Il s'agit toujours en effet d'améliorer le sort des militaires blessés », et, à cet égard, je pense qu'on pourrait joindre les deux choses, puisque l'on va précisément procéder à la révision de la Convention de Genève. Non seulement ce rapprochement serait matériel, mais la Russie trouvera probablement elle-même avantages de profiter du futur Congrès pour le faire servir à deux fins. Seullement on pourrait alors demander que la question fût posée dans des termes plus généraux, en ne la limitant pas aux balles explosives, mais en appelant la discussion sur l'ensemble des moyens de destruction illicites. Je prends la liberté de vous signaler à ce propos les quelques pages que j'ai consacrées à cet objet dans mon livre sur « la Guerre et la Charité » (p. 366 à 370).



Je suis certain, Monsieur le Président, que ces considérations ne vous auront pas échappé à vous-même, mais j'espère que vous me pardonnerez néanmoins de vous avoir fait part de mes impressions.

Algérie, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement et de ma considération la plus distinguée

S. Moynier

Genève 11 Juin 1868.

D. S. J'espérai que ma lettre du 22 Mai vous est parvenue. Je m'inquiète un peu de nouveau du silence de la France, malgré les assurances qu'plutôt les espérances qui nous ont été données.